



CONTRAT DE PROJET ETAT-REGION 2007-2013 PROGRAMME « POISSONS MIGRATEURS » ACTION 2008 - 2010

INTITULE DE L'ACTION : « Libre circulation des poissons migrateurs : am »nagements de seuils de moulins sur le bassin du Scorff »

Syndicat du Bassin du Scorff

Un premier diagnostic sur les conditions de franchissement par les poissons migrateurs des seuils de moulins situés sur les cours d'eau classés « rivières à migrateurs » du bassin versant du Scorff a été confié en 2006-2007 à un bureau d'études spécialisé par le Syndicat du Scorff, avec le soutien financier des partenaires du projet (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Département du Morbihan, Fédération de Pêche du Morbihan et propriétaires des moulins concernés). *Coût global de cette première expertise : 14.902,16 euros TTC.*

Quatre cours d'eau étaient concernés sur le bassin du Scorff : la majeure partie du cours principal du Scorff, ainsi que trois de ses affluents, à savoir le Pont-er-Bellec, le Saint-Sauveur et le Scave. Les espèces migratrices de poissons identifiées sur ces cours d'eau sont le Saumon atlantique, la Truite fario et l'Anguille sur les affluents, et sur le cours principal ces trois espèces auxquelles s'ajoutent la Lamproie marine, la Lamproie fluviatile et la Truite de mer.

Sur les seize seuils de moulins potentiellement concernés sur ces cours d'eau, quatorze ont pu être diagnostiqués. Deux propriétaires de moulins ont, en effet, refusé de s'associer à la démarche (Moulin Nicol, Digue de Tronchâteau).

Sur les quatorze seuils ainsi expertisés, deux se sont révélés ne poser aucun problème de franchissabilité pour les poissons migrateurs (Moulin des Princes, Moulin Maria), deux ont été mis en conformité par les propriétaires eux-mêmes (Moulin du Hervéno, Moulin de Keruisseau*), deux ont été rattachés à la démarche Natura 2000 (Pêcheries de Guémené, Moulin du Moustoir).

Les huit autres seuils de moulins ont été proposés pour aménagement dans le cadre du Programme « Poissons migrateurs » du Contrat de Projet Etat-Région.

Sur ces huit derniers seuils, un diagnostic complémentaire a été réalisé en 2008-2009 à la demande du Syndicat du Scorff par le bureau d'études initialement missionné, avec l'aide financière des partenaires du CPER (Union Européenne, Région Bretagne, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Département du Morbihan).

Ce complément d'expertise a permis d'élaborer un dossier technique et administratif complet nécessaire à la consultation des entreprises spécialisées puis à la réalisation des travaux. *Coût global de cette expertise complémentaire : 16.684,20 euros TTC.*

** Pour le seuil du Moulin de Keruisseau, de nouveaux aménagements réalisés récemment par le propriétaire lui-même sont venus remettre en question la franchissabilité du seuil.*

Une première tranche de travaux (six seuils de moulins) a été confiée par le Syndicat du Scorff à une entreprise spécialisée (sites concernés : Moulin de Penvern, Moulin Neuf/ Scorff, Moulin de Coët-Cren, Moulin de Poulhibet, Moulin de La Bruyère, Moulin de Kerviden). *Coût global de cette première tranche d'aménagement : 161.460,00 euros TTC.*

Les partenaires du CPER soutiennent financièrement le projet d'aménagement (Union Européenne, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Département du Morbihan), ainsi que la Fédération de Pêche du Morbihan et les propriétaires des moulins concernés.

Les travaux ont eu lieu en période d'étiage entre mi-septembre et fin novembre 2009. L'analyse des plans de récolement fournis par l'entreprise, et ce avec l'appui technique de la DDEA du Morbihan, de l'ONEMA et du bureau d'études missionné, a conduit le Syndicat du Scorff à demander un certain nombre de modifications à l'entreprise soumissionnaire.

Cette dernière devrait revenir prochainement sur sites, dès que les conditions météorologiques et hydrologiques le permettront, pour terminer les aménagements.

Une série de micro-seuils
aménagée pour le franchissement
du seuil du Moulin de Kerviden (Plouay)
sur le ruisseau de Saint-Sauveur



Une seconde tranche de travaux doit suivre en 2010 (deux seuils de moulins : Moulin de Restaudran, Moulin Neuf/Scave). Ces derniers travaux étant soumis à autorisation administrative, une enquête publique préalable va être lancée en tout début d'année 2010. Si la procédure administrative le permet, les travaux devraient pouvoir être réalisés à l'étiage 2010. *Coût global estimé de cette seconde tranche d'aménagement : 92.776,11 euros TTC.*